



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 2 AVRIL 2026

Le 2 avril 2026 à vingt heures et deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Anne GRAVELEAU (n'a pas pris part au vote de la délibération n°2026-04-049), M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Fathi AÂRAB, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, M. David POLIZZI, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Virginie POLIZZI, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN, M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

Absents excusés représentés :

Mme Chloé BERTHAUD – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 10 avril 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE WELCOME IN PARIS-SACLAY ENTREPRISES (WIPSE) ET MANDAT DONNE AU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1524-1 et L. 1531-1,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017-09-066 du 28 septembre 2017 approuvant la création d'une Société publique locale (SPL) Welcome In Paris-Saclay Entreprises (WIPSE) et ses statuts, et décidant de la participation de la Commune au capital de cette Société publique locale,

Vu le Code de commerce, et notamment ses articles relatifs aux sociétés anonymes,

Vu les statuts actuels de la SPL WIPSE,

Vu le projet de statuts modifiés annexé à la présente délibération,

Considérant que la SPL WIPSE envisage de modifier ses statuts afin de :

- Faire figurer l'activité de domiciliataire d'entreprises, déjà exercée par la société, dans l'objet social afin de répondre à une demande de la Préfecture de l'Essonne ;
- Fixer les modalités de tenue en visioconférence des conseils d'administration et assemblées générales ;
- Préciser les modalités de convocation par les moyens électroniques ;
- Porter de 15 jours à 1 mois le délai légal de transmission des actes des SPL à la Préfecture, conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- Fixer une limitation statutaire à la durée du mandat du directeur général.

Considérant qu'en application de l'article L. 1524-1 du CGCT, toute modification des statuts d'une SPL doit faire l'objet d'une approbation préalable par l'assemblée délibérante de chaque collectivité actionnaire,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant le rapport de M. Olivier LEHOUSSEL ,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les modifications des statuts de la SPL WIPSE telles qu'elles figurent dans le projet joint en annexe,

AUTORISE le représentant de la Collectivité à l'Assemblée générale de la SPL, M. Olivier LEHOUSSEL, à voter en faveur de ces modifications lors de la prochaine Assemblée générale extraordinaire,

DONNE POUVOIR à M. Olivier LEHOUSSEL pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 2 avril 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER